

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.093

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN
M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. SABATHIER par M. le Maire
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Infrastructures, entretien et dragage des Ports Départementaux - Programme 1997

VOTE : UNANIMITE

Par lettre du 26 Juillet 1996, Monsieur le Président du Conseil Général a souhaité connaître le détail des investissements communaux susceptibles d'être aidés par le Département pour les travaux à réaliser en 1997 au Port de ROYAN.

Le programme proposé se décompose comme suit :

I- Dépenses d'entretien - Dragages

* Travaux de dragage des bassins et des accès du Port 180.000 m³

Ces travaux sont estimés prévisionnellement à la somme de **3.690.000 F HT**. (180.000 m³ X 20,50 F), soit **4.450.140 F TTC**.

* Travaux de balisage du Chenal extérieur

Ces travaux sont estimés prévisionnellement à la somme de **165.800 F HT** soit **199.955 F TTC**.

II - Travaux d'investissement

Lors des travaux de reconstruction de la protection des enrochements de la digue du bac, le Service Maritime de la D.D.E a constaté d'importants désordres sur le musoir de cette digue.

La partie haute du mur est descelée par la mer et peut être emportée lors d'une tempête. Le parement de l'ouvrage est détruit sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur.

Les travaux de réfection sont estimés à **373.135 F HT** soit **450 026 Frs TTC**.

Il est, en outre, proposé de confier la maîtrise d'oeuvre de ces travaux aux services de l'Equipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu la lettre du Conseil Général en date du 26 Juillet 1996,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1997 pour un montant estimé à 5.100.121 F TTC.

- de solliciter du Conseil Général l'octroi de subventions aux taux le plus élevé possible.
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget pour l'exercice 1997.
- de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux du musoir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS